



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 37- Avril 2022

Edito



Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale

L'urgence de se mobiliser face au Président et à son nouveau gouvernement

L'extrême droite a été battue au deuxième tour, mais elle continue de progresser face à la colère des laissés-pour-compte, de celles et ceux pour qui les débuts de mois ont déjà le goût amer des fins de mois, de celles et ceux qui vivent dans la précarité, voire la pauvreté.

Plus que jamais la CGT a la responsabilité de renforcer l'éducation populaire, c'est à dire la formation contre les idées racistes, xénophobes, de haine des autres parce que né.e.s ailleurs ou dans la misère.

Emmanuel Macron a été réélu, il porte, avec le patronat, une lourde responsabilité dans la situation sociale et économique que connaît notre pays avec une société qu'il a fracturé. Il est réélu avec 38,52 % des voix. Le résultat affiché de 58,54 % des voix n'est pas la réalité, puisque les votes blancs, nuls et surtout l'abstention ont été volontairement oubliés.

Il a affirmé le soir du deuxième tour qu'il n'était « plus le candidat d'un camp mais le président de tous » !!! Difficile de le croire, puisqu'il nous a infligé pour protéger les intérêts des plus riches, des violences policières, des privations de libertés individuelles et collectives... Sa politique a accru les inégalités sociales et territoriales au profit du grand patronat financier.

Malgré des journées de mobilisation unitaires pour l'augmentation des pensions, la défense de la Sécurité sociale, le maintien et l'amélioration des Services publics, les retraité.e.s ont été méprisé.e.s : aucune réponse à leurs revendications.

Sachons rappeler au Président et à son nouveau gouvernement qu'il existe une opposition majoritaire à ses projets comme pour les droits à retraite. Dans sa campagne, qu'il a osé intituler « Nous tous », le Président, au lieu de développer l'emploi pour les jeunes, nous a déjà promis une nouvelle contre-réforme régressive des retraites, alors que 70 % de la population rejette son projet de repousser l'âge de la retraite à 65 ans !!!

Le 1^{er} mai sera le premier rendez-vous de ce nouveau quinquennat, pour exiger de véritables changements : « Même si Macron ne le veut pas, nous, on est là ! » et « Nous ne lâcherons rien ! » .



Sommaire

- CR CE UFR décentralisée du 9 au 11 mars p.2-3
- Débat sur la qualité de vie syndicale des retraité.e.s de la Santé Action sociale p.4
- Connaître les syndiqué.e.s retraité.e.s p.5
- Intervention de Régine ROUXEL au XIII^e congrès fédéral p.6
- Intervention de Marie-Claude ROUAUX au XIII^e congrès fédéral p.7
- Déclaration des élu.e.s CGT au CA de la CNRACL p.8
- Situation du fonds d'action sociale de la CNRACL p.9-10
- Tract des USR des Hauts de France p.11-12
- Une découverte enthousiasmante : le musée de l'Éphèbe d'AGDE p.13-14



Compte-rendu de la Commission Exécutive de l'UFR 9 - 11 mars 2022

Présent.e.s : Gérard BONNAUD, Sylvie BRUNOL, Michèle CARBONNIER, Marie-Ange CARDAN, Charles COULANGES, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESCU, Bernard FRIGOUT, Jean-Luc GIBELIN, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Raymond NATIVELLE, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX, Régine ROUXEL-POUX, Danielle VIGNAL.

Excusé.e.s : Michel ARMENGAUD, Evelyne BAJARD, Nicole BERNABÉ, Michèle CARBONNIER, Thierry DENILAULER, Jean-Luc HUON, Isabelle LECLERCQ, Marie-Paule POUSSIER, Marceline SÉVERAC.

Présidence : Hélène MICHAULT (9 mars), Sylvie BRUNOL (10 mars), Raymond NATIVELLE (11 mars).

Compte-rendu : Régine ROUXEL et pour le débat sur "renforcer la syndicalisation des retraité.e.s " : Dominique GUISTI.

Rapport d'actualité : Gérard BONNAUD.



Nous avons décidé de tenir cette CE décentralisée sur 3 jours au CCAS du Cap d'Agde.

1. Rapport d'actualité

Un débat intéressant a suivi le rapport d'actualités de Gérard BONNEAU :

► Guerre en Ukraine : drame Humain, Solidarité pour l'Ukraine OUI mais pas que... Situations internationales multiples. Attention à cette guerre en Ukraine jusqu'où risquons nous d'aller.

► Campagne électorale Présidentielle : Macron surfe sur la guerre en Ukraine et sa Présidence de l'UE. Certains propos nauséabonds indignes dans cette campagne.

► Journée d'action interpro du 17 mars dans la lignée du 27/02. Nous devons faire entendre nos revendications : pouvoir d'achat, augmentation

des salaires et pensions. Être visibles en tant que retraité.e.s. Distribuer pour la manif du 24/03... La droite avec Macron veulent augmenter les salaires mais en diminuant les cotisations sociales et sans toucher aux revenus des Patrons.

► Journée d'action retraité.e.s le 24 mars avec manifestations régionales multiples, pas que les 11 grandes régions, par exemple en Occitanie 2 manifestations : Toulouse et Montpellier. Important de se faire entendre .

► La CGT revendique un grand Service public de santé : stop aux fonds publics qui financent des établissements privés pour des actionnaires.

A la CGT, on ne peut pas entendre que Privé et Public c'est la même problématique. Dans le public nous manquons de moyens, ce qui entraîne des restrictions, qui entraînent de la maltraitance institutionnelle et des conditions de travail inadmissibles. Alors que dans les EHPAD privés, c'est des profits colossaux pour les actionnaires qui imposent la misère dans les services avec un financement public. Nous devons avoir une réflexion de fond Privé/Public, c'est une question politique que nous ne pouvons pas éluder. Pourquoi ne pas parler de nationalisation des établissements privés ?

2. Débat sur la syndicalisation des retraité.e.s de la Santé et de l'Action sociale avec des invité.e.s de la région Languedoc Roussillon et UCR

Présent.e.s : Serge RAGAZZACCI, SG UD 34 (Hérault) et représentant du SG du comité régional CGT Occitanie ; Alain LAPORTE, membre du bureau de l'UCR et responsable de la vie syndicale UCR ; Gérard PETIT CE UCR et membre du bureau de l'USR de l'Aude ; Alex FELLETTI SG de l'UL d'Agde et représentant du SG de l'USD 34 ; Annie Alain POLET USR 34 ; Valérie HIREL, SG CH de Bédarieux et membre du Bureau de l'UD 34 ; Martine DUBARD et Annie SALSÉ, section de retraité.e.s du CHU de Montpellier, et membres de la CE de USR 34.

Excusé.e.s : SG du CH de Béziers, SG de l'UD et le SG de l'USR de Lozère, SG de l'USR du Gard qui a envoyé une contribution écrite, SG de l'USR des Pyrénées-Orientales, SG de l'UD de l'Aude.

Présidente : Sylvie BRUNOL.

L'introduction est faite par Dominique GUISTI avec une présentation et un diaporama. Le diaporama est disponible à l'UFR sur demande.

Chez les actifs/actives, il s'agit de mener une activité sur la continuité syndicale, peu prise en compte, et chez les retraité.e.s, il s'agit de la bataille de syndicalisation.

Nous sommes dans une période de forte arrivée à la retraite, d'où l'importance d'initiatives de sensibilisation des syndiqué.e.s en activité et des retraité.e.s. Cette CE décentralisée en Languedoc-Roussillon en est une.

Nous savons qu'il existe 241 syndiqué.e.s isolé.e.s dans les USD et 730 dans les UL. Comment rencontrer ces camarades et leur faire parvenir les informations et initiatives de notre UFR ?

Notre fédération fait partie des 3 premières fédérations en nombre d'adhérent.e.s en activité, malheureusement, seul.e un.e syndiqué.e sur 10 reste syndiqué.e à la retraite : ce constat de faiblesse augure tout le travail qui devra être fourni à l'avenir. Comme le dira une camarade « Le débat n'est pas banal ».

Les intervenant.e.s de la région et le responsable à la Vie syndicale l'UCR ont été très favorablement apprécié.e.s et l'échange a été de bonne teneur, leur participation était manifestement travaillée en amont et nous les en remercions.

Développer notre communication avec les USD, USR et les UD et UL, prendre en compte l'activité retraitée est important pour la bataille idéologique vers cette population qui est un enjeu économique réel.

Nécessité d'inscription comme retraité.e.s dans Cogétise et Cogitiel.

Développer aussi la formation : un stage très intéressant existe « Découvrir le syndicalisme

retraité.e.s ». L'adhésion ne peut pas être que nostalgique même si la convivialité n'est pas à négliger.

Les retraité.e.s ont des revendications spécifiques. L'abonnement de tous et toutes à « Vie Nouvelle » est une priorité. Les syndicats peuvent abonner leurs syndiqué.e.s.

La lettre de l'UFR qui est jusqu'à présent électronique va dans peu de temps être éditée en format papier pour être envoyée aux syndiqué.e.s retraité.e.s : un lien et infos entre nous !!

Le compte-rendu de cette matinée doit être largement complété par Dominique GUISTI dans deux notes spécifiques (cf. page 4-5).

La séance a été suivie d'un apéritif offert par la fédération très sympa.

Après le repas, nous nous sommes rendu.e.s à pied pour la visite guidée du musée de l'Éphèbe, plein de surprises sur le monde archéologique sous-marin, avec des découvertes émouvantes. L'ensemble des participant.e.s sont unanimes sur la qualité de la visite du Musée : si vous passez près du Cap d'Agde pendant vos vacances, n'hésitez pas à faire le détour ! (Voir la visite détaillée par Marie-Claude ROUAUX page 14).

3.XIII^e Congrès fédéral à Saint-Malo

Rencontre de notre UFR avec les 33 délégué.e.s retraité.e.s qui doivent venir au congrès Fédéral à Saint-Malo le mardi midi.

4. Prochaine CE de l'UFR les 28 et 29 avril à Montreuil

Rapport d'actualité : Dominique GUISTI.

Compte-rendu : Marie-Claude ROUAUX.

Présidence : Bernard FRIGOUT.



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Téléphone :

Bulletin à remettre à votre USR ou UFR :

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

Débat sur la qualité de vie syndicale des retraité.e.s de la Santé Action sociale

La Commission Exécutive de l'UFR réunie au Cap d'Agde a consacré une séance de travail avec les organisations de la CGT du Languedoc Roussillon. Toutes n'étaient pas présentes mais beaucoup étaient excusées. Il faut noter la présence du secrétaire général de l'UD de l'Hérault qui représentait également le comité régional Occitanie.

Le débat a mis en avant énormément de questions que la CE de l'UFR ne pourra pas porter seule. Cette question concerne les syndiqué.e.s actifs et actifs et surtout les organisations que sont les USD et les coordinations régionales, comme la direction de la fédération.

Le débat a porté sur les difficultés rencontrées pour garder les syndiqué.e.s au moment du passage à la retraite, en particulier certains militants qui pensent avoir suffisamment donné à la CGT durant leur vie active. De plus, nous sommes une fédération à forte présence des femmes chez les syndiqué.e.s encore en activité professionnelle. Les femmes retraitées sont globalement moins présentes parmi les syndiqué.e.s retraité.e.s, par conséquent, notre fédération est aussi impactée par ce fait.

Il convient donc de se poser la question de la place des femmes dans les luttes et de leur visibilité dans notre organisation et dans la population en général. Dans l'inconscient collectif, la place des femmes dans le syndicalisme rejoint leur place dans le monde du travail et l'absence de reconnaissance des métiers majoritairement féminins. Est-ce une des raisons qui aboutit à cette difficulté de gagner en nombre de syndiqué.e.s retraité.e.s dans notre fédération ?

Pourquoi pas réaliser un livret d'accueil spécifique en direction des femmes retraité.e.s ?

Ce qui est revenu souvent dans le débat, c'est aussi la façon de vivre le syndicalisme lorsque l'on est retraité.e, il est nécessaire d'y trouver du plaisir. Une des raisons qui font que les femmes ne se retrouvent pas ou peu dans le syndicalisme, c'est peut-être qu'elles pensent pouvoir être plus utiles dans les associations qu'à la CGT ?

La façon dont sont organisé.e.s les retraité.e.s dans la CGT

Les statuts de la CGT et de l'UCR reconnaissent la possibilité aux retraité.e.s d'être organisé.e.s

en sections. Mais pour avoir droit au chapitre et être reconnues sur un plan légal, une section ne peut être un électron libre. Il faut qu'elle soit rattachée à un syndicat. Ce qui est possible dans des fédérations traditionnellement organisées avec des sections rattachées aux syndicats comme la FAPT, les cheminots et l'énergie ne fonctionne pas dans une fédération comme la nôtre. En effet, en dehors des gros établissements hospitaliers, notre champ fédéral est constitué de multiples petites entités, avec peu de salarié.e.s. C'est déjà un problème pour organiser les salarié.e.s, ça se complique pour les retraité.es. Elles et ils ne doivent pas être uniquement une force d'appoint ou un simple apport financier.

En effet, quelle vie démocratique pour les syndiqué.e.s dans ces sections ? Quelle place pour les retraité.e.s dans la vie de la CGT ?



- ▶ **Quels moyens financiers pour fonctionner ?**
- ▶ **Comment faire vivre une section s'il n'y a pas de camarades pour animer la vie de la section ?**
- ▶ **Comment construire avec toutes et tous des revendications spécifiques ?**
- ▶ **Quels liens entre les USD et les USR ?**
- ▶ **Quel accès à la formation syndicale ?**
- ▶ **Comment peuvent-ils ou elles être représenté.e.s dans les congrès de la CGT ?**
- ▶ **Comment leur voix peut-elle être entendue ?**

La question d'une évolution statutaire dans la CGT reste posée. Elle ne sera pas réglée au prochain congrès confédéral, les syndiqué.e.s retraité.e.s ne devront pas hésiter à la porter régulièrement dans les débats de notre organisation, y compris dans notre fédération.

Les exemples locaux montrent qu'une vie démocratique est possible mais que cela demande beaucoup d'efforts et d'imagination pour y arriver. Des formations construites par la CGT dite « préparation à la retraite » ont eu du succès au CHU de Montpellier.

Les modules de formation syndicale concernant les retraité.e.s (participer à la vie syndicale des retraité.e.s) et les futur.e.s retraité.e.s (découvrir le syndicalisme retraité) sont disponibles.

La CE de l'UFR reste disponible pour aider les camarades dans les départements.

Dominique GUISTI,
Bureau UFR Santé Action sociale CGT

Connaître les syndiqué.e.s retraité.e.s

Pour connaître les syndiqué.e.s retraité.e.s, il faut savoir qui elles et ils sont et où elles et ils se trouvent. Nous avons des moyens à la CGT pour arriver à cet objectif :

- ➔ **CoGiTiel** qui permet de savoir qui sont ces syndiqué.e.s retraité.e.s et quel est leur syndicat ;
- ➔ **CoGéTise** qui permet de savoir combien nous sommes à partir des FNI et cotisations payées par les syndicats.

1) CoGiTiel :

les informations qu'il contient permettent à toutes les organisations de la CGT auxquelles est affilié un syndicat de partager la connaissance des syndiqué.e.s. Cependant, nous constatons que le CoGiTiel est peu ou pas mis à jour par les syndicats au moment du changement de situation des syndiqué.e.s, les actifs partant à la retraite restent souvent identifié-es comme actifs alors qu'il suffit de mettre l'item « retraité » à deux endroits sur sa fiche : dans la « catégorie » et dans la « situation professionnelle ».

Pourquoi le mettre à deux endroits ? Parce que ces items ont été ajoutés après la création du CoGiTiel à la demande de plusieurs organisations qui ne travaillaient pas leurs fichiers de la même manière. Dans la V2, on n'aura plus ce problème.

Ça n'est pas plus compliqué que cela et ça permet de n'oublier personne lorsque l'on trie les informations.



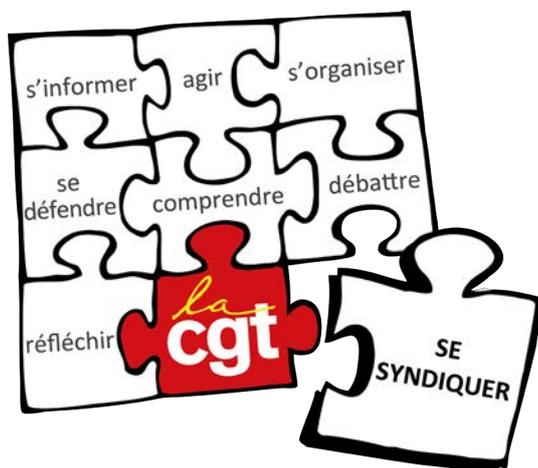
Il est également important de vérifier et de mettre à jour si besoin les adresses (adresse postale et mail) des retraité.e.s afin qu'elles et ils puissent recevoir les informations de la CGT, qu'elles proviennent de la confédération (Ensemble), de la fédération (lettre de l'UFR, Perspectives santé action sociale) ou de l'interpro (UD, UL, USR).

De plus, un peu moins de 4 000 syndiqué.e.s sont identifié.e.s comme retraité.e.s dans le CoGiTiel, mais le bilan 2019 des reversements de cotisations à CoGéTise fait apparaître 5 008 syndiqué.e.s. Il est donc important de vérifier cette partie. Toutes et tous doivent être en capacité de recevoir les informations, mais la fédération doit savoir combien d'exemplaires sont à envoyer.

2) Concernant les cotisations et leur reversement à CoGéTise :

Les différentes rencontres qui ont eu lieu dans le cadre des assises des USD comme celle que nous avons pu avoir en Languedoc-Roussillon ont confirmé qu'un certain nombre de nos organisations reversent les cotisations mais ne les identifient pas toujours comme étant des cotisations des retraité.e.s. Il s'agit le plus souvent d'un oubli ou d'une méconnaissance.

Si nous voulons faire parvenir la lettre de l'UFR (« En direct de l'UFR ») à tou.te.s les retraité.e.s de notre champ fédéral, connaître les coordonnées de chacun.e et combien de personnes sont concernées par cet envoi, il est utile et nécessaire de faire ce travail. Cela peut également permettre aux syndiqué.e.s retraité.e.s de participer pleinement à la vie démocratique de notre organisation (congrès, formations, luttes...).





► Intervention de Régine ROUXEL, déléguée retraitée de Haute-Garonne, section retraité.e.s CHU de Toulouse.

Bien sûr nous ne sommes plus dans nos établissements. Nous n'avons pas les mêmes moyens ni même les actions pour établir des rapports de force, si ce n'est la rue, comme le 2 décembre et le 24 mars derniers. **Et pourtant, nos revendications sont légitimes et urgentes.**

Nous savons par expérience que les bas salaires font des retraités misérables et que les femmes sont les plus touchées, souvent leurs pensions frisent le seuil de pauvreté, et même en deçà.

En Haute-Garonne comme dans toute la France, nombre de retraité.e.s se chauffent très peu, leurs pensions ne le leur permettent pas.

De plus, l'éloignement des services publics pénalise toute la population, mais les retraité.e.s ressentent plus vivement cet isolement : transports, poste, médecins, sans parler des lieux de culture, cinémas, théâtres...

Tout le maillage social est détruit peu à peu.

Une des dernières mesures mise en application depuis janvier : le forfait Patient Urgence. Payable à chaque passage dans un service d'urgences non suivi d'hospitalisation, il impacte les plus précaires dont font partie les retraité.e.s qui n'ont pas une bonne mutuelle ; encore une décision qui contribue à l'éloignement des soins d'une partie de la population.

Nous devons trouver une réponse à nos besoins de santé là où nous vivons. Il faut combattre les déserts médicaux en territoire, en ville, dans les quartiers en créant des centres de santé publics.

Nous devons intensifier nos actions pour un grand Service public de prise en charge des personnes âgées avec les moyens nécessaires pour un accompagnement respectueux des personnes. Les scandales des EHPAD privés des grands groupes financiers nous donnent raison.

Nous voulons une sécurité sociale intégrale avec la prise en charge du financement de la perte d'autonomie.

A Toulouse, nous avons aussi largement contribué à la bataille de la prise en charge des risques post-

professionnels dans le cadre de la lutte contre l'amiante. Grâce à notre action et notre ténacité, la direction a été contrainte d'envoyer un courrier à tou.te.s les retraité.e.s du CHU pour les informer des droits et de la conduite à tenir. 7 563 lettres ont été expédiées là où la direction pensait s'en sortir avec une centaine aux seuls personnels techniques...

Puis la pandémie et les différents confinements ont sérieusement mis à mal notre activité.

Lors de notre A.G. du 15 février dernier, nous avons aussi abordé la question de l'écologie dans nos secteurs, nous devons intégrer cette donnée dans notre réflexion même si les solutions ne dépendent pas seulement de l'action syndicale.

Nous devons convaincre les camarades en activité de l'importance de la continuité syndicale et les futur.e.s retraité.e.s de rester syndiqué.e.s à la retraite et continuer à militer à la CGT :

- C'est bien pour faire avancer nos revendications.
- C'est bien pour garder le cap de notre réflexion dans cet univers de désinformation (je veux parler des médias Bouygues-Boloré-Lagardère, des réseaux sociaux et de leurs fausses nouvelles).
- C'est bien pour profiter d'une réflexion collective et éviter l'isolement idéologique.
- C'est bien pour garder le lien avec nos camarades et profiter de bons moments de convivialité. Nous avons organisé 2 réunions de préparation pour ce congrès et présenté 2 amendements portés par notre syndicat du CHU.

Je vous ai livré les quelques réflexions et actions de notre section pour vous rappeler que l'activité retraitée est importante, elle doit s'amplifier dans notre fédération ; pour exemple, seulement 24 délégué.e.s retraité.e.s ont été mandaté.e.s à ce congrès sur 33 proposé.e.s.

On sait qu'un quart de notre population est retraitée, c'est un enjeu économique pour certains et pour la CGT il est impossible de la laisser sur le bord du chemin.

Je vous remercie.



► **Intervention de Marie-Claude ROUAUX, déléguée retraitée de l'Ille et Vilaine.**

La Fédération Santé Action Sociale est actuellement la première fédération de la CGT en nombre d'adhérent.e.s, c'est bien.

Ce qui est moins bien c'est que notre fédération est une des fédérations qui a proportionnellement un des plus petits nombres de retraité.e.s syndiqué.e.s. En effet, dans notre fédération 9 syndiqué.e.s sur 10 qui partent à la retraite arrêtent de se syndiquer, contre 7 sur 10 en moyenne dans les autres fédérations. En 2021 nous étions environ 4 860 : ce n'est pas assez, nous devons absolument nous renforcer.

La syndicalisation et la continuité syndicale sont l'affaire de tou.te.s, nous devons tou.te.s en être persuadé.e.s et œuvrer pour l'accroître avant même le départ à la retraite des syndiqué.e.s. Porter ce combat est essentiel pour notre fédération et pour toute la CGT. Le syndicalisme ne s'arrête pas avec la fin de l'activité professionnelle. Le syndicalisme retraité n'est pas une voie de garage pour de vieux militants en mal d'activités.

Les syndiqué.e.s retraité.e.s participent avec les actifs à la défense de services publics de proximité performants dans différents domaines comme la santé, les transports, la prise en charge du grand âge...

Le rôle du syndicalisme retraité est aussi de créer les conditions d'un rapport de forces pour des revendications spécifiques, en particulier actuellement pour l'augmentation des pensions.

Vous avez trouvé dans vos mallettes le nouveau triptyque de syndicalisation de notre UFR.

Aborder la question des pensions me donne l'opportunité d'intervenir aussi sur la situation de plus en plus difficile des retraité.e.s de notre fédération.

En effet, nous sommes une fédération très féminisée chez les actifs donc chez les retraité.e.s et comme classiquement les salaires des femmes sont encore inférieurs à celui des hommes, nous comptons un grand nombre de retraité.e.s avec de faibles revenus, c'est-à-dire autour de 1 000 €.

De plus, actuellement les revenus de l'ensemble des retraité.e.s diminuent à cause de l'augmentation des prélèvements comme la CSG, mais surtout à cause d'une revalorisation quasi nulle des pensions depuis plusieurs années. Ainsi nous avons eu 0,4% en 2021 et 1% en 2022.

Tout le monde connaît la situation actuelle de l'inflation galopante et de l'explosion des prix de l'énergie. Pour tout le monde, que l'on soit actif ou retraité, les prix sont les mêmes.

Nous avons évoqué à plusieurs reprises la nécessité pour les actifs du dégel du point d'indice et d'une revalorisation immédiate des salaires : cela est légitime et urgent.

Nous pensons que la fédération doit aussi affirmer la nécessité d'une revalorisation immédiate des retraites. Elle doit aussi défendre la péréquation des retraites par rapport aux salaires.

Cette revendication est essentielle, elle doit être défendue par toutes et tous. La fédération doit la porter auprès des autres fédérations de la Fonction publique et plus largement au niveau confédéral pour élever le rapport de force et permettre la reconquête d'un acquis perdu il y a une vingtaine d'années. Cette revendication fondamentale pour les retraité.e.s doit devenir l'affaire de toute la CGT.

C'est sur cette base que nous lutterons contre la paupérisation des retraité.e.s.





Bordeaux, 7 avril 2022

Notre caisse de retraite, la CNRACL, se retrouve de plus en plus mise sous pression suite aux décisions iniques, prises en toute connaissance de cause par le gouvernement.

Alors que le rapport démographique est toujours positif, en 2020, 1,54 actif pour 1 retraité, la remise en cause de la Fonction publique, avec les dernières réformes, favorisant le recours accru aux contractuels, vide les caisses de la CNRACL au profit du Régime général et de l'IRCANTEC.

Être fonctionnaire c'est répondre à des devoirs et des droits, dépendre de la loi et non d'un contrat de gré à gré...

Une délibération a été votée, à une large majorité, pour abaisser le seuil d'affiliation à la CNRACL à 17h30. Ce n'est que justice, pour ces fonctionnaires à temps non complet (moins de 28h00), qui n'ont pas la même protection sociale et qui pourtant assurent leurs missions au service de la population, au nom de l'intérêt général, au même titre que les agents à temps complet. Mais c'est aussi une « solution » pour augmenter les rentrées de cotisations...

Le gouvernement a bloqué cette délibération, pire, il a enlevé une des prérogatives du Conseil d'administration, puisque le seuil d'affiliation a été fixé par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la Fonction publique. Les articles L 613-5 (versant territorial) et L 613-9 (versant hospitalier) ont énoncé que le Conseil d'administration de la CNRACL n'était plus compétent pour déterminer les seuils d'affiliations. Cette question du seuil d'affiliation est donc devenue une compétence réglementaire... et ce gouvernement reste sur 28h00.

Les cotisations et contributions ne rentreront donc pas à la CNRACL, mais au Régime général et à l'IRCANTEC. Les employeurs de nos collectivités et des hôpitaux doivent prendre leurs responsabilités, et décider que la titularisation à temps complet pour tous les agents doit être une normalité.

La COG (Convention d'objectifs et de gestion) mise en place et qui court jusqu'à fin 2022, bloque nos demandes sur le financement du FAS (Fonds d'Action Sociale) en direction des retraité.e.s les plus démunis.e.s.

Il a fallu « se battre » pour obtenir un report d'une sous-consommation... À ce jour, face à des demandes d'aides de plus en plus nombreuses, avec un prix d'essence qui flambe, le prix de l'énergie et l'alimentation notamment, le budget alloué au

FAS, bloqué à 130 millions d'euros, est largement dépassé. Devant l'obstination de ce gouvernement, les élu.e.s CGT ont pris leurs responsabilités pour tenter des solutions et accepter d'abaisser certains barèmes pour accès aux aides du FAS.

En cette période d'augmentation très violente du coût de la vie pour l'accession aux besoins sociaux les plus élémentaires, c'est scandaleux. Le budget du FAS devrait être à hauteur des 0,8% que règlent les agents et les employeurs, comme fixé par l'Arrêté du 2 mai 2007 portant application de l'article 20 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007, relatif à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

... Dans cette COG, le gouvernement a imposé 0,6%, soit 130 M€.

Les retraité.e.s ne sont pas responsables du petit niveau de leurs pensions, ce ne sont pas eux qui ont gelé le point d'indice, ce ne sont pas eux qui « tassent » les grilles indiciaires, ils n'ont pas à faire les frais de décisions idéologiques de ce gouvernement, entre autres de casser les services publics et notre système de protection sociale dit solidaire.

Pour rappel, la COG n'a reçu l'aval d'aucune organisation syndicale qui ont toutes voté CONTRE, c'est la voix prépondérante du président de l'époque qui a permis la validation de cette COG qui bloque nos justes revendications concernant les retraité.e.s les plus fragiles.

Devant les choix doctrinaux de ce gouvernement, la situation des agent.e.s et des retraité.e.s va continuer à se dégrader, très rapidement...

Et pourtant, au vu du contexte national d'augmentation du coût de la vie, pour une digne accession aux besoins sociaux les plus élémentaires, devant l'actualité dramatique au niveau de l'international, avec ce contexte sanitaire complexe qui se poursuit, ce gouvernement distribue allègrement des milliers d'euros, pour ne pas dire des millions, aux entreprises, y compris les plus grandes qui font d'énormes bénéfices.

« Le quoi qu'il en coûte » n'est pas destiné à tous...

Ce gouvernement utilise les largesses de cabinet-conseil, entre autres Mc KINSEY, qui est gracieusement payé (plusieurs milliards d'euros) pour poursuivre la casse du service public, dont l'hôpital. On n'oublie pas que ce cabinet-conseil semble financer la campagne électorale du président sortant.

Nos retraité.e.s ne valent-ils pas une dotation exceptionnelle pour finir l'année 2022, avant la prochaine COG ?

Pour des milliers d'hommes et de femmes qui ont passé leur carrière au service des citoyen.ne.s de ce pays, cette dotation serait-elle une utopie ?

Alors que les administrateurs ont établi en toute responsabilité des propositions, pour ne pas laisser des retraité.e.s en difficulté sans aide de notre FAS, pour une partie de l'année 2022, dans le cadre contraint de la COG, avec un budget raboté par rapport au report de la consommation de 2021 en 2022, les réponses du service gestionnaire ne nous semblent pas acceptables. En clair, c'est : « *La seule possibilité que vous ayez, vous administrateurs élu-es, c'est celle que nous, services gestionnaires vous proposons !... C'est-à-dire, une disparition de beaucoup d'aides, et une diminution de celles qui restent... Et de toute façon, les changements que vous nous demandez ne sont pas réalisables du fait de la complexité de l'outil informatique...sauf à fermer le service pendant quatre mois...* ».

Là se pose la question du rôle et des compétences de notre Conseil d'administration.

Cela préjuge-t-il de ce qui va se passer après les élections présidentielles et législatives ?

Le FAS de la CNRACL doit-il être réduit à peau de chagrin ? Voir disparaître et se dissoudre dans l'inter-régime ?

Nous, administrateurs de la caisse et représentants la CGT considérons que cette situation ne peut pas perdurer, le rôle et les prérogatives du Conseil d'administration doivent être rappelés.

Nous réaffirmons avoir toujours pris nos responsabilités pour que ce FAS soit à disposition des retraité.e.s les plus pauvres, les plus démuné.e.s, les plus isolé.e.s socialement. Il n'est pas acceptable devant la situation actuelle, que ce gouvernement, continue à dégrader la situation avec des prises de position qui vident les caisses de la CNRACL, et par cela, celles dédiées au FAS.

Et quelle sera la prochaine étape au vu du déficit structurel de notre régime, qui résulte de choix politiques mûrement réfléchis ?

Le Président de la République candidat à sa propre succession a confirmé sa volonté d'une réforme du système des retraites, avec notamment le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, enfonçant encore davantage l'idéologie développée lors de l'annonce de sa réforme en 2019, et en remettant en cause aussi la reconnaissance des systèmes collectifs de pénibilité...

SITUATION DU FONDS D'ACTION SOCIALE DE LA CNRACL

Lors du Conseil d'administration (CA) de la CNRACL du 7 Avril 2022, la situation du FAS a fait l'objet de longues discussions, entrecoupées d'interruptions de séances.

Au vu de la situation financière du FAS, ces discussions avaient débuté lors d'un séminaire début mars et se sont poursuivies avec un groupe de travail réunissant toutes les composantes du CA, qui a eu lieu les jours précédents l'instance. Ces échanges ont abouti à la proposition de 3 délibérations pour définir les modalités de consommation et d'attribution des aides du FAS pour la fin 2022, et pour préparer la future COG 2023-27 (Convention d'Objectifs et de Gestion) imposée par le gouvernement, comme pour tout organisme de protection sociale.

Les élu.e.s CGT ont lu une déclaration rappelant que ce sont bien les gouvernements successifs, qui à coup de lois, d'ordonnances et de codes, cassent la Fonction publique, diminuent son attractivité, avec un point d'indice bloqué, un 1er échelon des grilles indiciaires en dessous du SMIC, un tassement de ces mêmes grilles qui réduit de fait la progression salariale, et donc la pension de retraite ...

Ce ne sont pas les retraité.e.s, les actif.ve.s (futurs retraité.e.s) qui sont responsable de la situation de notre Caisse, ils ne doivent pas la subir ! De plus en plus des retraité.e.s relevant de notre caisse se retrouvent dans des difficultés dramatiques pour l'accès à leurs besoins sociaux les plus élémentaires, par conséquent, sont susceptibles d'envoyer des demandes d'aides au FAS, avec un pouvoir d'achat qui explose.

Tout le monde peut comprendre que si le budget de ce FAS n'évolue pas, il y aura de moins en moins d'aides à attribuer.

Pour rappel, selon la réglementation le budget du FAS devrait être à hauteur de 0.8% des cotisations et contributions (agents et employeurs), soit pour l'année 2021 : 181 M€. La COG impose 0.6%, soit un budget annuel bloqué à 130 M€ imposant des économies sur le dos des plus fragiles. Ce positionnement de l'État impose donc que les



51 M€ ont été transférés d'autorité au budget global de la CNRACL !

De plus, au vu de la situation difficile de nombreux retraité.e.s, l'année 2022 a débuté avec un budget « amputé » de 17 M €, dû à une demande importante d'aides en 2021. De fait, ce report de la consommation de 2021, correspond aux aides octroyées durant l'année, et entraîne un dépassement des 130 M€.

Pour ce CA, le service gestionnaire a indiqué que :

➤ *malgré les propositions du groupe de travail réunissant toutes les composantes du CA, il ne pourra pas les mettre en application avant 4 mois du fait de la complexité de leur outil informatique*

➤ *il a cherché à imposer les propositions de baisses drastiques des aides allouées, et du barème.*

Le CA s'est donc retrouvé face à des problématiques complexes :

➤ Si pas de vote pour les propositions des administrateurs, au vu de la consommation et des engagements actés au moment de cette instance, soit 90 M€, il n'y aura plus de possibilité d'allouer des aides à partir de juin 2022 (au pire) ou de septembre 2022 au mieux. Cette solution était inadmissible puisque le FAS s'adresse en particulier aux retraité.e.s les plus fragilisés.e.s.

➤ Le président du CA ne souhaitait pas que la délibération soit prise avec sa voix prépondérante et donc a proposé de ne pas faire voter la délibération, ce qui revenait à accepter les propositions (pour ne pas dire injonctions) du service gestionnaire.

Devant cet état de fait, à l'issue d'une suspension de séance et de nombreux échanges entre composantes pour ne pas accepter de fait l'arrêt des aides (en Juin ou septembre) ou des diminutions radicales des aides, un consensus a été trouvé :

1) Délibération pour demander 15 M€ d'abondement exceptionnel de la part de l'État au vu de la situation actuelle (nationale et internationale, et « du quoi qu'il en coûte », (voir déclaration au CA). Amenant le budget pour 2022 à 145 Millions d'euros et permettant donc de compenser le report de 2021 ;

2) Délibération proposant des barèmes revus pour l'année 2022, permettant selon les projections d'octroyer des aides jusqu'à la fin de l'année ;

3) Mise à niveau de l'outil informatique afin de permettre un suivi aux plus proches des

engagements et dépenses, d'établir des projections plus fiables, de mesurer les impacts des décisions du CA et de pouvoir intervenir plus facilement sur les révisions de barèmes.

Au vu de cette situation inédite de consommation largement entamée, les élu.e.s CGT ont estimé qu'il était plus responsable de voter ces délibérations que de laisser le service gestionnaire imposer ses propositions et « prendre la main » :

► **Délibérations 1 et 3 votées à l'unanimité.**

► **Délibération 2 : Vote à la majorité, FO contre (1 voix sur 16).**

Par ailleurs, les élu.e.s CGT ont réclamé la communication toutes les trois semaines de l'état de la consommation du budget et la tenue d'un CA extraordinaire si la situation le nécessite.

Devant l'urgence de la situation et étant conscient que rien n'est gagné, le CA a demandé que la délibération 2 passe en procédure d'urgence. Les représentants de l'État ont répondu en séance qu'ils acceptaient sa mise en oeuvre au plus vite.

Concernant l'abondement, alors que cette situation

est induite par les décisions idéologiques de ce gouvernement, les représentants de l'État ont répondu qu'il n'était pas possible de répondre en cette période électorale (...) et que ce point pourrait être étudié lors de la prochaine instance...

La CGT reportera bien entendu cette demande au vu des larges efforts demandés par nos retraité.e.s ainsi qu'au vu des propositions responsables établies par les membres du CA.

Pour l'année 2023, année de discussion de la COG, les administrateurs CGT vont bien entendu demander les 0.8%, mais rien ne sera possible sans un véritable rapport de force, les agent.e.s et les retraité.e.s doivent prendre toute leur part dans cette lutte. ■

«L'action sociale c'est la solidarité qui permet d'accéder à des aides pour vivre dignement sa retraite.»





PLUS FORTS, PLUS NOMBREUX !

**Vivre dignement de sa retraite
c'est notre exigence sociale !**

RASSEMBLEMENT Vendredi 13 mai 10H30

devant la CARSAT Hauts de France

(11 Allée Vauban Villeneuve d'Ascq 59622)

Après les actions du 2 décembre, du 24 mars, les élections présidentielles, nous sommes toujours mobilisés et déterminés à amplifier le rapport des forces des retraités pour nous faire entendre !

- **Pour la revalorisation immédiate des pensions et retraites de base et complémentaires ;**
- **Pour des services publics en proximité ;**
- **Pour une Sécurité sociale intégrale.**

Urgence car avec la désindexation, depuis 1987, qui a entraîné une baisse continue des revenus des retraités, alors que les entreprises du CAC 40 ont enregistré 137 milliards de profit en 2021, que les grandes banques ont réalisé plus de 31 milliards de profit, il est inadmissible que des retraités perçoivent moins de 800 € par mois et **encore plus dans une période où les prix s'envolent...**

Le 13 mai nous exigerons un bulletin de pension : Pourquoi ?

Nous déposerons les cartes de pétition à la CARSAT des Hauts de France pour obtenir un bulletin de pension papier pour tous les retraités. Le numérique devient notre seul interlocuteur dans une société totalement dématérialisée, déshumanisée, qui engendre le repli, l'exclusion et la dépendance d'un tiers pour effectuer nos démarches (*administrative, santé, service public, etc.*).

Nous exigerons ce bulletin de pension papier pour permettre un droit à l'information facilité sur notre pension et notamment sur :

- Les différents prélèvements contributifs : CSG, CASA, RDS,
- Le prélèvement à la source de l'impôt.

**C'est cela
le droit à la citoyenneté.**

**Futurs retraités attention danger,
le 13 mai faites-vous également entendre !!!**

La branche retraite a convoqué le 25 février 2022 une réunion de crise concernant le stock de dossiers retraite en attente de traitement...

A cette date, la CARSAT des Hauts de France cumulait environ 7.000 dossiers de retraite et environ 2.500 dossiers de pensions de réversion, en attente de traitement. Grâce à la mobilisation du personnel de la CARSAT une partie de ce stock a été prise en charge à ce jour.

Mais il subsiste un risque de retard de paiement.

Les salariés de la CARSAT ne peuvent être les victimes de la politique budgétaire visant à fusionner les

régimes de retraite. *Et que la CGT ne cesse de dénoncer...*

De même les assurés sociaux ne peuvent continuer à subir la politique d'austérité, *(que la CGT ne cesse de dénoncer)* et qui conduit au retard de traitement des dossiers, au manque d'information directe, à la galère pour obtenir un RV physique et au « tout numérique » ...

Nous exigeons la mise en place d'un dispositif d'urgence pour traiter toutes les situations

La retraite est un droit ENSEMBLE faisons la respecter



Monsieur le premier Ministre,

Pour bien comprendre ma retraite, je demande un bulletin de pension format papier n'ayant pas accès, ou partiellement, à internet et à un ordinateur.

Nom-Prénom :

Signature :



Je souhaite rester en contact avec la CGT retraités et participer à la remise de la carte pétition.

Je laisse mes coordonnées :

Nom prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Mail : _____

@ _____

Une découverte enthousiasmante : le musée de l'Éphèbe d'AGDE

Lors de la CE de l'UFR décentralisée à Cap d'Agde nous avons eu le plaisir de visiter ce musée avec le directeur adjoint Marc SAUER qui a su nous captiver et nous transporter avec passion dans les voyages maritimes de l'antiquité au XVIII^{ème} siècle. Une camarade nous a confié le lendemain : « *Il y a des soirs où l'on s'endort avec le plaisir d'être plus savante !* ».

Le musée de l'Éphèbe est le seul musée français consacré strictement à l'archéologie sous-marine et subaquatique. L'ensemble de son fond provient de la Méditerranée et est en grande partie le fruit de découvertes fortuites de plongeurs passionnés par l'archéologie.

Beaucoup des pièces exceptionnelles ont été retrouvées dans les eaux avoisinant la ville d'Agde, lieu de mouillage des bateaux grecs dans l'antiquité.

► Une magnifique statue d'1m33 d'un jeune homme nu, un éphèbe, découverte en 1964, est à l'origine du musée et de son nom. C'est le seul bronze hellénistique retrouvé, à ce jour dans les eaux françaises.

Il représenterait le portrait du roi de Macédoine Alexandre le Grand jeune homme. Fortement abîmé par les siècles passés dans la mer, sa restauration a pris 20 ans. Après avoir été hébergé tout d'abord au musée du Louvre, il est accueilli en 1987 dans le tout nouveau musée d'Agde construit en son honneur.

► Deux bronzes de jeunes enfants, découverts en 2001, sont aussi exceptionnels. Un superbe jeune garçon, particulièrement bien conservé, aux riches vêtements et attributs, serait la représentation de Césarion, le fils de César et Cléopâtre.

► Une figure d'Éros, dieu de l'Amour, dont les yeux, recouverts d'une feuille d'argent, sont particulièrement expressifs et remarquables.



Ces trois statues faisaient vraisemblablement partie d'un chargement d'œuvres d'art, commandé par un romain fortuné pour orner une villa de la Narbonnaise. Le bateau, qui transportait depuis la région de Naples la cargaison, a fait naufrage au large d'Agde entre le 1^{er} siècle avant et le 1^{er} siècle après JC.

Mais le musée est aussi riche des restes d'un bateau de commerce, le Jeanne-Élisabeth, naufragé au XVIII^e siècle, le 14 novembre 1755.

L'épave de la Jeanne-Élisabeth est un témoignage archéologique rare, voire unique, de l'importance commerciale de la Méditerranée occidentale au milieu du XVIII^e siècle, malgré le basculement de l'économie de l'Europe vers

l'espace atlantique. Le naufrage de la Jeanne-Élisabeth, navire suédois, montre l'importance de cet espace maritime. Par extension, elle illustre de manière aigüe l'ampleur qu'a

déjà prise en Europe l'économie capitaliste dans un contexte, par ailleurs, de rivalité entre l'Angleterre et la France de plus en plus important et qui débouchera un an plus tard sur la Guerre de Sept ans. Les navires corsaires britanniques harcèlent les navires français et perturbent totalement leurs activités commerciales, aussi le commerce des marchandises est largement assuré par des navires neutres, dont des navires suédois.



L'épave la Jeanne-Élisabeth illustre les échanges déjà très complexes de l'époque. C'est un bateau de 25 mètres de long et de 6 mètres de large qui quitte Stockholm à la fin du mois de juin 1755 avec certainement un chargement de bois à décharger à Lisbonne. De Lisbonne, il part pour Cadix. Cadix est alors le principal port de commerce de l'Espagne, avec ses colonies d'Amérique. On y débarque de l'indigo, des cochenilles, du tabac en grande quantité. Mais surtout, Cadix est la plaque tournante du commerce de l'argent extrait des mines d'Amérique, dont l'Espagne a le monopole.

Le bateau à destination de Marseille y fait le plein de blé et de ces produits issus des colonies espagnoles. Surtout, il embarque une énorme quantité de pièces de monnaie en argent, estimée aujourd'hui à 659 kgs, destinée à irriguer une grande partie de la vie économique européenne.

Pris dans une tempête, le bateau fait naufrage à Maguelone près de Palavas et l'épave s'échoue sur un banc de sable. Plusieurs tentatives de renflouement dans les mois qui suivirent sont des échecs, et la cargaison est considérée définitivement perdue. Les armateurs, affréteurs et marchands qui avaient pris des parts dans le navire et son chargement ont perdu tout leur investissement.

250 ans plus tard, en 2006 et 2007, une équipe de plongeurs amateurs, espérant retrouver et s'appropriier le fabuleux trésor de pièces d'argent, descend plusieurs fois sur le site qui ne se trouve plus qu'à 300 mètres au large et par 5 mètres de fond. Suit un dépôt de plainte, une enquête, et finalement le procès des pilleurs d'épaves.

Un programme de fouilles, débuté en 2008 sous la direction du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), a permis de remonter énormément d'objets, particulièrement bien conservés dans les

sédiments, provenant du matériel de bord ou des effets personnels des marins et passagers et de la cargaison elle-même.

Au total, un demi-millier d'objets très variés en matériau organique (comme des voiles, des gréements en bois, pièces de cuir), ou métallique (de la vaisselle, des balles) ou composite (plusieurs armes à feu portatives, un moulin à café, etc.), mais aussi en verre (bouteilles) et en céramiques (pots, pipes) sont dans un état exceptionnel, de même que les milliers de pièces d'argent retrouvées. Enfin, la structure même du bateau a pu être finement étudiée.

L'ensemble de ces découvertes est exposé au musée de l'Éphèbe d'Agde.

En plus de la richesse de ces objets, les fouilles de cette épave et les recherches qui l'ont accompagnées ont permis de concrétiser l'importance du trafic maritime de l'époque

et elles en font le témoin d'une économie déjà très largement mondialisée.

Comme on peut le voir l'importance du fond du musée de l'Éphèbe d'Agde, qui va de la période hellénistique à l'époque moderne, vaut le détour et il mériterait d'être plus connu et plus fréquenté.

Marie-Claude ROUAUX

